

Quelles sont les options de revenu de retraite, et comment en tirer parti?

Vous avez épargné pendant des années.

Le moment est venu de commencer à profiter de vos économies. Vous avez quelques décisions à prendre, et vos choix dépendront :

A) de la **façon** dont vous voulez utiliser votre épargne. **Par exemple** :

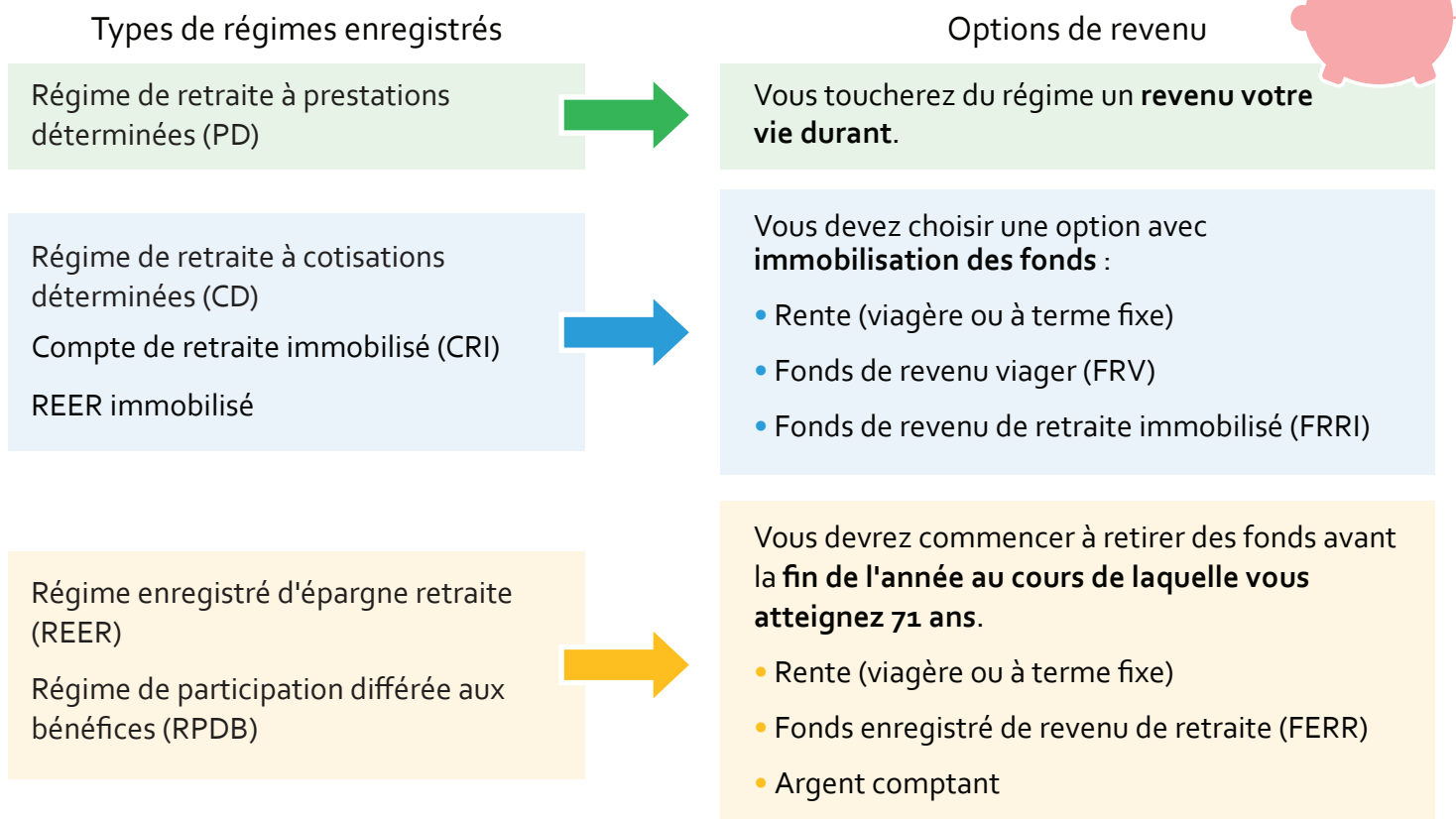


- L'utiliserez-vous **en entier, ou en partie** seulement, comme source de revenu régulier?
- Aurez-vous un **fonds d'urgence**, un fonds de voyage, un fonds de rénovation?
- Comptez-vous laisser un **héritage** ou faire un **legs** de bienfaisance?

B) de la **provenance** de votre épargne, et des règles s'appliquant au type d'épargne en cause.

Vous avez de l'épargne enregistrée, comme un régime de retraite au travail ou un REER...

Des règles précises s'appliquent quant aux types de revenu que vous pouvez toucher. Vous devrez payer de l'impôt sur tout revenu touché pendant l'année.



Vous avez de l'épargne non enregistrée...

Cette épargne peut inclure :

- des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)
- des certificats de placement garanti (CPG)
- des comptes d'épargne à la banque
- des fonds communs de placement
- des fonds distincts
- des actions et des obligations



Il n'y a pas de restriction quant au type de revenu ou au moment de le toucher. Certains de ces produits génèrent un **revenu d'intérêts**, un **revenu de dividende** ou un **gain en capital** imposables.

Un conseiller peut vous aider à trouver une combinaison de produits et un taux de retrait qui soient avantageux sur le plan fiscal et qui répondent au mieux à vos besoins à la retraite.



Pour démêler les termes : l'accumulation d'épargne

Régime de retraite à **PD** ou à **CD, CRI** et **RERR**

Régime de retraite à prestations déterminées (PD)

- Régime de retraite enregistré offert par votre employeur, au titre duquel vous touchez un **revenu garanti votre vie durant**, en fonction du nombre d'années de service et d'une formule propre au régime.
- Généralement, les régimes prévoient par défaut une **rente réversible** lorsqu'il y a un conjoint, ce qui signifie que l'argent serait versé à votre conjoint s'il devait vous survivre.

Régime de retraite à cotisations déterminées (CD)

- Régime de retraite enregistré offert par votre employeur, dans lequel vous **accumulez de l'épargne en fonction des cotisations** que vous et votre employeur avez versées.
- Vous devez choisir la façon dont vous toucherez un revenu des fonds accumulés.
- Vous devez choisir une option avec **immobilisation des fonds**, p. ex. un FRV ou une rente.

Compte de retraite immobilisé (CRI) ou Régime d'épargne retraite immobilisé (RERI)

- Régime dans lequel sont détenus des **fonds transférés du régime de retraite de l'employeur** (si vous quittez l'emploi avant votre retraite, p. ex.).
- Comme pour un régime de retraite, les fonds sont détenus pour la retraite et vous y avez un accès restreint.
- Vous **ne pouvez pas continuer de cotiser au régime**.
- Vos options de placement sont semblables à celles offertes au titre des REER.

Régime enregistré d'épargne retraite (REER)

- Régime d'épargne en vue de la retraite.
- Vous pouvez **cotiser annuellement**, jusqu'à concurrence de certains plafonds.
- Les cotisations sont **déductibles d'impôt**.
- Diverses options de placement s'offrent à vous.
- Vous pouvez **effectuer des retraits avant la retraite**; tout retrait est imposable.



Pour démêler les termes : **le versement du revenu**
FERR, FRV, FRRI, FRVR et rente

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

- Option de revenu offerte relativement aux **régimes de retraite à CD** et aux **REER**.
- Vous devez **retirer un pourcentage minimum chaque année**, calculé selon votre âge.
- Vous pouvez accroître vos versements ou retirer des sommes forfaitaires.
- Vous pouvez en tout temps **transformer le FERR – ou une partie de ce dernier – en rente**.
- Comme dans le cas d'un REER, **vous continuez à gérer vos placements**.

Fonds de revenu viager (FRV), Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) ou Fonds de revenu viager restreint (FRVR)

- Option de revenu offerte relativement aux fonds immobilisés détenus par exemple dans un **CRI**, un **RERI**, ou un **régime de retraite à CD**.
- Comme pour le FERR, vous devez **retirer un pourcentage minimum chaque année**, selon votre âge.
- À la différence du FERR, **les retraits sont assujettis à des plafonds** pour éviter que l'épargne ne soit épuisée.

Rente

- Option de revenu offerte pour **tout régime, enregistré ou non**.
- Elle fournit un flux de revenu garanti à vie (rente viagère), ou pour une durée précise (*jusqu'à l'âge de 90 ans, p. ex.*).
- Vous **n'avez pas accès au capital**.
- Vous n'avez plus à gérer vos placements.